



Documents nécessaires pour l'inscription

- 1) Une composition de ménage actuelle avec le numéro national, ne datant pas de plus de trois mois (délivrée par l'administration communale)
- 2) Une copie de la carte d'identité (recto et verso) de chaque membre de la famille.
- 3) Une copie de l'avertissement extrait de rôle 2024 (revenus 2023) pour les personnes de plus de 18 ans.
- 4) Les revenus actuels de chaque membre du ménage (de plus de 18 ans):
 - vous travaillez :

une copie des 3 dernières fiches de paie + les congés payés 2025 + la prime de fin d'année 2024.

vous êtes pensionné(e) :

une attestation officielle de la caisse des pensions + les congés payés 2025 (un relevé de compte du mois de mai 2025 et du dernier mois de 2025 est suffisant).

• vous percevez des allocations de chômage :

une attestation officielle de votre caisse (CAPAC, CSC ou FGTB) avec le taux journalier actuel, ne datant pas de plus de trois mois.

vous percevez une indemnité de la mutuelle :

une attestation officielle de votre mutuelle avec le taux journalier actuel, ne datant pas de plus de trois mois.

• vous percevez un revenu d'intégration du CPAS :

une attestation officielle de votre CPAS avec le montant mensuel perçu, ne datant pas de plus de trois mois.

• Vous percevez une allocation d'handicap :

Une attestation du Service Public Fédéral Sécurité Sociale reprenant le montant mensuel qui vous est versé ainsi qu'une copie de l'attestation de votre reconnaissance d'handicap (66% ou 9 points).

• Vous n'avez PAS des revenus :

Une ATTESTATION SUR L'HONNEUR de ne pas avoir de revenus.

- <u>Si les enfants sont encore à l'école ou à l'université vous devez nous rendre une</u> attestation de fréquentation scolaire.
- 5) Si applicable : une attestation d'allocations familiales actuelle 2025
- 6) Si vous êtes séparé de votre conjoint et avez une garde alternée pour les enfants, vous devez nous remettre une copie du jugement.